



**42^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme de
l'ONU**

Genève, 09 au 27 septembre 2019

Salle XX - Palais des Nations

**Déclaration de la Commission Nationale des Droits de l'Homme
à l'occasion de l'adoption par le Conseil des Droits de l'Homme
du Rapport du Groupe de travail sur Examen Périodique
Universel pour la République Démocratique du Congo
*Séance du 19 septembre 2019***

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

1. Lors de la 33^{ème} session de l'EPU, 99 délégations ont formulé à l'endroit du Gouvernement de la RDC 267 recommandations en rapport avec les différentes générations des droits de l'homme ainsi que les droits spécifiques;
2. La CNDH/RDC *formule le vœu* que l'acceptation de ces recommandations par le nouveau Gouvernement de la RDC renforce son engagement à œuvrer pour l'amélioration de la situation des droits de l'homme.

3. La CNDH demande que le Gouvernement puisse continuer avec le processus de l'abolition de la peine de mort en ratifiant le 2^{ème} Protocole au Pacte international relatif aux droits civils et politiques sur l'abolition de la peine de mort.
4. La CNDH *encourage* le Gouvernement et l'*invite* à plus d'actions concrètes pour la mise en œuvre des recommandations acceptées ;
5. La CNDH *encourage* en outre le Gouvernement à augmenter le taux mensuel d'exécution du budget, en vue de faciliter la réalisation de ces actions concrètes ;
6. Elle invite par ailleurs la communauté internationale à fournir des appuis nécessaires dont le Gouvernement de la RDC a besoin, pour la mise en œuvre des recommandations acceptées ;
7. la CNDH/RDC *se dit prête* à faire le suivi des recommandations acceptées et à conseiller les institutions de la RDC à leur mise en œuvre ;

8. La CNDH *remercie* le Conseil de lui avoir accordé la parole.

Mwamba Mushikonke Mwamus

Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de la République Démocratique du Congo et Chef de Délégation